

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00055

Numéro SIREN : 799 816 525

Nom ou dénomination : A.N.S. DIS

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2020 sous le numéro de dépôt B2020/005969

		DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD 2019 ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR	
N° 11084*20 Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		 REPUBLIQUE FRANÇAISE			
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Exercice ouvert le 01/01/2018		et clos le 31/12/2018		Régime simplifié d'imposition ☒	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société: ANS DIS - SIREN : 799816525			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****		
Adresse du siège social: 19 RUE GOURMOND 28220 CLOYES SUR LE LOIR			Ancienne adresse en cas de changement:		
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITE					
Activités exercées		Ventes par automates et autres commerces de détail		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31% ☐		Bénéfice imposable à 28% ☐	
		Bénéfice imposable à 15 % ☐		Déficit ☐ 605	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15% ☐		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% ☐			
PV à long terme imposables à 19% ☐		Autres PV imposables à 19% ☐		PV à long terme imposables à 0% ☐	
				PV exonérées (art. 238 quindecies) ☐	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes ☐		Pôle de compétitivité ☐	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐		Autres dispositifs ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐		art. 44 terdecies ☐	
Société d'investissement immobilier côtée ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐		Plus-values exonérées relevant du taux de 15% ☐	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :					
dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐				dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☒	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt ☐					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité. ☐					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% ☐					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cb/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐					
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐					
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☐				Si oui, indication du logiciel utilisé :	
Comptable, conseil ou CGA :				Visa : CGA ☐ Viseur conventionné : ☐	
Copie conforme à l'original.					
Identité du déclarant:					
Date: 02/05/2019 Lieu: CLOYES SUR LE LOIR					
Civilité du déclarant : M					
Nom du déclarant : NAASSE Abdelkébir					
Qualité du déclarant : Président					

IMPOT SUR LES SOCIETES				N° 2065 bis-SD 2019					
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065		ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR					
					Si déposé néant, cochez la case : ☒ X				
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e					
				f					
				g					
				h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j					
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)					
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1	2	3	4	5	6	7	8		
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%						
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
			MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice						
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			MVLT réalisée au cours de l'exercice						
			MVLT restant à reporter						

Designation de l'entreprise ANS DIS - SIREN : 799816525					Neant ☐			
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12					Durée de l'exercice précédent* 12			
					Exercice N clos le 31/12/2018	Exercice N-1 clos le 31/12/2017		
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2		
					Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012			
		Autres*	014	101	016	101	0	0
	Immobilisations corporelles*		028		030			
	Immobilisations financières* (1)		040	50	042		50	50
	Total I (5)		044	151	048	101	50	50
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			
		Marchandises*	060	528	062		528	528
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070		1 106	
			072	267	074		267	727
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	900	086		900	355
	Charges constatées d'avance*		092		094			
	Total II		096	1 695	098		1 695	2 716
	Total général (I + II)		110	1 846	112	101	1 745	2 766
PASSIF					Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		1 000	1 000	
	Écarts de réévaluation			124				
	Réserve légale			126		100	100	
	Réserves réglementées*			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)			131		201	201	
	Report à nouveau			134		-4 171	-4 591	
	Résultat de l'exercice			136		-605	420	
	Provisions réglementées			140				
	Total I			142		-3 475	-2 870	
Provisions pour risques et charges			Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		269		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	4 951	172	4 951	5 636
	Produits constatés d'avance			174				
Total III			176		5 220	5 636		
Total général (I + II + III)			180		1 745	2 766		
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

COMpte DE Résultat simplifié DE l'exercice (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2019

Designation de l'entreprise ANS DIS - SIREN : 799816525		Exercice N clos le 31/12/2018		Exercice N-1 clos le 31/12/2017		
A — RÉSULTAT COMPTABLE						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210	6 741	
	Production vendue { biens services* }	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
			217		218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
Autres produits			230	2 993	921	
Total des produits d'exploitation hors T.A.A. (I)				232	9 734	8 602
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	4 817	5 409
	Variation de stock (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : — mobilier — immobilier)			242	6 016	2 247
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle C.F. et C.V.A.P.)*	243	394	244	394	527
	Remunerations du personnel*			250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		
	Dotations aux amortissements*			254		
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262		
	Total des charges d'exploitation (II)				264	11 227
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	-1 493	419
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	1	1
	Produits exceptionnels (IV)			290	887	
	Charges financières (V)			294		
	Charges exceptionnelles (VI) { dont en fin de période : PME et n.a. 217 octets dont amort. 25 constructions nouvelles 33 quinquies D. }			300		
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306		
2 — BÉNÉFICE OU PÉRIODE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310	-605	420
B — RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice de l'année N col.1, le déficit de l'année N col. 2						
Remboursements	Remunerations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.F.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice 2033 non)			324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des c.p.s.e.s. d'associés	247		330		
	Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensés de réintégration (239 taxes D.))	249		251		
	Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			998		
	Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			999		
	Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				997	
Déductions	Entreprise nouvelle (H. 980)	986		987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (G. 981)	981		989		
	Zone franche urbaine (H. 982) (cf. notice 2033 non)			983		
	Jeune entreprise innovante (G. 983) (cf. notice 2033 non)			984		
	Investissements outre-mer*			985		
	Crédit d'impôt sur le revenu (G. 986) (cf. notice 2033 non)			987		
Zones de réhabilitation (H. 987) (cf. notice 2033 non)				988		
	Basin d'investissement (H. 988) (cf. notice 2033 non)			989		
	Basin d'investissement (H. 989) (cf. notice 2033 non)			990		
	Basin d'investissement (H. 990) (cf. notice 2033 non)			991		
Déductions exceptionnelles (H. 992) (cf. notice 2033 non)				992		
	Crédit d'impôt sur le revenu (G. 993) (cf. notice 2033 non)			994		
	Crédit d'impôt sur le revenu (G. 995) (cf. notice 2033 non)			996		
	Crédit d'impôt sur le revenu (G. 997) (cf. notice 2033 non)			998		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352		605
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : *				360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370		605

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2019

ANNEXE 2033-C-SD 2019
2019 DÉCLARATIONForme fiscale obligatoire : art. L. 928-10
Affectation : 2033-C-SD 2019Designation de l'entreprise : **ANS DIS - SIREN : 799816525**Neant ☐

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Titres et brevets	000		002		000		000			
	Autres	010	101	012		010		010	101		
Immobilisations corporelles	Terrains	020		022		020		020			
	Constructions	030		032		030		030			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	040		042		040		040			
	Installations générales, agencements divers	050		052		050		050			
	Matériel de transport	060		062		060		060			
	Autres immobilisations corporelles	070		072		070		070			
Immobilisations financières		080	50	082		080		080	50		
TOTAL		090	151	092		090		090	151		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations (dotations de l'exercice)		Diminutions (amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises)		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	101	502		500	101	500			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		510		510			
	Constructions	520		522		520		520			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		530		530			
	Installations générales, agencements divers	540		542		540		540			
	Matériel de transport	550		552		550		550			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		560		560			
TOTAL		570	101	572		570	101	570			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	* 19 % et 15 % et 10 % pour les entreprises à l'IS, 10 % pour les entreprises à l'IR									
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
	7										
	8										
	9										
	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	1	2	3	4	Court terme *	Long terme					
					5	19 % *	6	15 % ou 12,8 % **	7	0 % *	8
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	580	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % *		579		Regularisations	590	585	591	595			
Résultat net de la cession et de la sous-cession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39, <i>terdecies</i>)							591				
TOTAL					590	585	597	599			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans le mode 2033-S01.

1. Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IX, 21-0 et 238-0 du CGI. Le mode au état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : ANS DIS - SIREN : 799816525										Néant ☐ *																																																																																																																
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																										
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																		
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																		
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																		
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																		
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="5">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>-</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="6">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises								Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					Terrains	710		715		2						Constructions	720		725		3						Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4						Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5						Matériel de transport	750		755		6						Autres immobilisations corporelles	760		765		-						TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																				
	Dotations		Reprises																																																																																																																							
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																				
Terrains	710		715		2																																																																																																																					
Constructions	720		725		3																																																																																																																					
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																																					
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5																																																																																																																					
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																					
Autres immobilisations corporelles	760		765		-																																																																																																																					
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD																																																																																																																					
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	4 171		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995																																																																																																																			
Déficits imputés		983			Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996																																																																																																																			
Déficits reportables		984	4 171																																																																																																																							
Déficits de l'exercice		860	605																																																																																																																							
Total des déficits restant à reporter		870	4 776																																																																																																																							
VI DIVERS																																																																																																																										
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381																																																																																																																		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380																																																																																																																		
N° du centre de gestion agréé								388																																																																																																																		
Montant de la TVA collectée								374	1 947																																																																																																																	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	1 187																																																																																																																	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399																																																																																																																		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398																																																																																																																		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397																																																																																																																		

(1) Cette case correspond au montant "porté" sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-SOT-SD.

Désignation de l'entreprise: ANS DIS - SIREN : 799816525

Néant ☐*

Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018

Données en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	0
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	9 734
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	9 734

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	4 817
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	6 016
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	10 833

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	-1 099
-----------------------------	-------------------------------	-----	--------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). 117

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026
Période de référence	024	160
Date de cessation		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-FSD 2019

Ministère de l'Économie et des Finances
Direction Générale des Finances Publiques

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Neant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : ANS DIS - SIREN : 799816525

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique : Dénomination :
N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse :

Forme juridique : Dénomination :
N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse :

Forme juridique : Dénomination :
N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse :

Forme juridique : Dénomination :
N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :
Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom complet NAASSE Abdelkébir
Nom marital : % de détention 100 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 16/02/1971 N° Département 99 Commune MAROC Pays MA
Adresse : 27 RUE JARRETHOUT
28200 CHATEAUDUN

Titre (2) : Nom complet :
Nom marital : % de détention : Nb de parts ou actions :
Naissance : Date : N° Département : Commune : Pays :
Adresse :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOF.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGEIP N° 2033-G-SD 2019

Année de référence : 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Neant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : **ANS DIS - SIREN : 799816525**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905
--	-----

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NO1.

Formulaire
obligatoire**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018 ou Année :

Dénomination de l'entreprise : ANS DIS		Néant ☒
SIREN de l'entreprise	SIREN : 799816525	PME au sens communautaire Cocher la case
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre		
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination et adresse		
SIREN		

I – RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)

CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)		
CRÉANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat		
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 6 % ²] + [ligne 2 x 9 % ²] + [[ligne 3 x 6 % ²] + [ligne 4 x 9 % ²]] x 10/90 + ligne 5)		
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	1	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	2	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail	3	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail	4	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise		

Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 6 % et taux de 9 % pour les rémunérations versées en 2018 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	
II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
III – CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	



DECLOYER
adapté à la télédéclaration
par TELEDEC.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS

Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

ANS DIS - SIREN : 799816525

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2019

Local

Référence du local	2810301409794799B0201924
Invariant du local	281030140979
Adresse du local	0019 RUE GOURMOND Bâtiment A, étage 00, entrée 02 28220 CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES
Précisions sur l'adresse	
Propriétaire du local	MICHEL ERIC
SIREN du propriétaire du local	

Mode d'occupation du local	Occupé à titre gratuit
Montant du loyer annuel du local	
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)	

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicable en la matière

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 744,97 €**

Le compte de résultat présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de **10 621,51 €** et un total de charges de **11 227,05 €** dégageant ainsi un résultat de **- 605,54 €**

L'exercice considéré débute le **1er janvier 2018** et fini le **31 décembre 2018**

Il a une durée de douze mois

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation du bien

Les principales durées d'amortissements sont les suivantes :

Frais d'établissement 2 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale

Les créances ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu

Disponibilités

Les liquidités en banque et en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale

ANNEXES

CHARGES A PAYER	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts courus sur emprunts, dettes assimilées et concours bancaires	0,00 €	0,00 €
Intérêts courus sur dettes rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	268,97 €	0,00 €
Avances et acomptes reçus sur commandes	0,00 €	0,00 €
Dettes fiscales et sociales	0,00 €	684,23 €
Dettes financières	4 951,39 €	4 951,39 €
Autres dettes		
TOTAL	5 220,36 €	5 635,62 €

PRODUITS A RECEVOIR	31/12/2018	31/12/2017
Créances rattachées à des participations	50,00 €	50,00 €
Autres créances financières	0,00 €	0,00 €
Créances fournisseurs et comptes rattachés	0,00 €	0,00 €
Créances clients et comptes rattachés	0,00 €	1 105,39 €
Autres créances	267,00 €	727,00 €
Valeurs mobilières de placement	0,00 €	0,00 €
Disponibilités	899,97 €	355,38 €
TOTAL	1 216,97 €	2 237,77 €

ANNEXES

COMPTES DE REGULARISATION	31/12/2018	31/12/2017
Charges à payer		
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler		
TOTAL	0,00 €	0,00 €
Charges d'exploitation		
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Charges constatées d'avance		
Charges d'exploitation		
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	0,00 €	0,00 €
Produits constatés d'avance		
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	0,00 €	0,00 €

ANNEXES

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	31/12/2018
Nature des charges	
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	0,00 €
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	0,00 €
Valeur comptable des immobilisations cédées	0,00 €
Sous total	0,00 €
Dotation aux amortissements et provisions exceptionnels	0,00 €
TOTAL	0,00 €
Nature des produits	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00 €
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	887,00 €
Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €
Quote part subventions d'investissements	0,00 €
Autres produits exceptionnels	0,00 €
Sous total	887,00 €
Reprise sur amortissements et provisions exceptionnels	0,00 €
TOTAL	887,00 €

ANNEXES

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute au 31/12/17	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/18
Immobilisation incorporelles	101,03 €	0,00 €	0,00 €	101,03 €
Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations financières	50,00 €	0,00 €	0,00 €	50,00 €
TOTAL	151,03 €	0,00 €	0,00 €	151,03 €

AMORTISSEMENTS	Valeur brute au 31/12/17	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/18
Amortissements dépréciations				
Immobilisations incorporelles	101,03 €	0,00 €	0,00 €	101,03 €
Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	101,03 €	0,00 €	0,00 €	101,03 €
Dont amortissements linéaires		0,00 €		
Dont amortissements dégressifs				
Dont amortissements exceptionnels				
Amortissements dérogatoires				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

ANNEXES

STOCKS ET EN COURS	au 31/12/18		
	Montant brut	Provision	Montant
Matières premières, approvisionnements, en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Marchandises	528,00 €	0,00 €	528,00 €
TOTAL	528,00 €	0,00 €	528,00 €

ANNEXES

CREANCES (sauf charges constatées d'avance)	au 31/12/2018		
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Capital souscrit non appelé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	50,00 €		50,00 €
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances	267,00 €	267,00 €	
Capital souscrit appelé non versé			
TOTAL GENERAL	317,00 €	267,00 €	50,00 €

DETTES (sauf produits constatés d'avance)	au 31/12/2018		
	Montant brut	A un an au plus	A cinq ans au plus
Emprunts obligatoires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Dettes auprès des établissements de crédit			
Dettes financières diverses	4 951,39 €	4 951,39 €	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	268,97 €	268,97 €	
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
TOTAL GENERAL	5 220,36 €	5 220,36 €	0,00 €

ANNEXES

CAPITAL SOCIAL	Nombre de titres au 31/12/17	Nombre de titres créés	Nombre de titres au 31/12/18	Valeur nominale
Catégorie unique	100	0	100	10,00 €

ANS DIS
SASU au capital de 1 000 €
19 Rue Gourmond 28 220 CLOYES SUR LE LOIR
RCS CHARTRES 799 816 525

PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix décembre

Au siège social, l'actionnaire unique Abdelkébir NAASSE de la société ANS DIS société d'actions simplifiées unipersonnelle au capital de 1 000 €, statue en assemblée générale ordinaire à 18 h 30

Est présent et a signé le présent procès-verbal :

- Monsieur NAASSE Abdelkébir

Seul actionnaire de la société et représentant en tant que tel, la totalité des actions émises par la société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer

L'assemblée est présidée par Monsieur NAASSE Abdelkébir président, actionnaire unique

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion
- approbation du bilan au 31 décembre 2018
- quitus du président pour sa gestion de l'exercice au 31 décembre 2018
- questions diverses
- pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018
- le rapport de gestion établi par le président
- le texte de projet des résolutions qui seront soumis à l'assemblée

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 établis par la présidence.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'il lui a été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ce rapport. En conséquence, elle donne au président quitus de sa gestion pour la clôture au 31 décembre 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AN

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice soit 605.54 € de la manière suivante :

- Report à nouveau 605.54 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention susvisée n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par le président et associé unique

CLOYES SUR LE LOIR le 10 décembre 2019
Le Président Abdelkébir NAASSE

